

VILLE DE SAINT-LAMBERT

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 6 JUILLET 2026 À 19 h**

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

- 1.1. Ouverture de la séance (quorum)
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 juin 2026 et de la séance extraordinaire du 18 juin 2026
- 1.4. Suivi de la séance précédente
- 1.5. Mot du maire
- 1.6. Tour de table des membres du conseil
- 1.7. Période de questions (60 minutes)

2. AGGLOMÉRATION

- 2.1. Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 18 juin 2026
- 2.2. Orientations du conseil - Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 9 juillet 2026
- 2.3. Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

3. URBANISME

- 3.1. Dépôt du procès-verbal de la séance du 10 juin 2026 du comité consultatif d'urbanisme
- 3.2. Demande de dérogation mineure
 - 3.2.1. Dérogation mineure – 320, rue Lespérance– D6 – empiètement
 - 3.2.2. Dérogation mineure – 258, rue des Landes – D1 – empiètement
- 3.3. Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 3.3.1. PIIA – 201, rue de Guyenne – D1 – Transformation des façades
 - 3.3.2. PIIA – 205, rue de Guyenne – D1 – Transformation des façades
 - 3.3.3. PIIA – 207, rue de Guyenne – D1 – Transformation des façades
 - 3.3.4. PIIA – 210, rue de Guyenne – D1 – Transformation des façades
 - 3.3.5. PIIA – 422, avenue de Brixton – D7 – Transformation de la façade
 - 3.3.6. PIIA – 729, avenue Boissy – D3 – Agrandissement
 - 3.3.7. PIIA – 366, boulevard de l'Union – D4 – Agrandissement

- 3.3.8. PIIA – 148, avenue du Béarn – D2 – Transformation de la façade
- 3.3.9. PIIA – 377, avenue Alexandra – D3 – Transformation de la façade
- 3.3.10. PIIA – 211, avenue Walnut – D6 – Transformation de la façade avant
- 3.3.11. PIIA – 828, avenue Oak – D8 – Transformation de la façade avant
- 3.3.12. PIIA – 43 A, rue Green – D6 – Transformation de la façade
- 3.3.13. PIIA – 315, avenue de Putney – D7 – Transformation de la façade

4. RÈGLEMENTS

- 4.1. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses

5. FINANCES

- 5.1. Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires
- 5.2. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 9 236 000 \$ qui sera réalisé le 23 juillet 2026

6. RESSOURCES HUMAINES

- 6.1. Dépôt de la liste des embauches
- 6.2. Délégation de pouvoir - conseillère stratégique
- 6.3. Nomination greffière et greffière adjointe

7. APPEL D'OFFRES ET CONTRATS

- 7.1. Conclusion de l'entente 26DAPP72- Location d'espaces publicitaires à l'aréna Eric-Sharp
- 7.2. Conclusion du contrat 26DAPP72- Service de contrôle animalier sur le territoire de Saint-Lambert
- 7.3. Adjudication du contrat 26GN16 - Travaux de scellement de fissures sur diverses rues
- 7.4. Adjudication du contrat 26TI04 - Contrat de support et de maintenance de l'environnement hyperconvergé
- 7.5. Autorisation de lancer un appel d'offres pour la fourniture et la livraison de pièces d'égout et d'aqueduc
- 7.6. Autorisation de lancer l'appel d'offres 26ENV06 - Fourniture et plantation d'arbres
- 7.7. Résiliation du contrat 25ENV02 - Travaux d'élagage et d'haubanage à proximité du réseau d'Hydro-Québec et autorisation de lancer un nouvel appel d'offres
- 7.8. Autorisation de lancer un appel d'offres public pour le remplacement du système audio du centre-ville

8. ADMINISTRATION

- 8.1. Appui de l'UMQ - demande d'exemption municipale pour la certification en arboriculture

- 8.2. Collaboration de la ville de St-Lambert à une étude de faisabilité pour une deuxième passerelle cyclable
- 8.3. Modification - politique de reconnaissance et de soutien aux organismes

9. **CLÔTURE**

- 9.1. Levée de la séance

Donné à Saint-Lambert, le 3 juillet 2026

La greffière par intérim de la Ville,

Mme Myrabelle Chicoine



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.1)

Ouverture de la séance (quorum)

Le maire constate que le quorum est atteint.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.2)

Adoption de l'ordre du jour

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 tel que présenté.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.3)

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 juin 2026 et de la séance extraordinaire du 18 juin 2026

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 juin 2026 et de la séance extraordinaire du 18 juin 2026, tel que rédigés.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.4)

Suivi de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.5)

Mot du maire

Le mot du maire débute à _____ et se termine à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.6)

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de _____ à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.7)

Période de questions (60 minutes)

Cette période de questions débute à _____ et se termine à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.1)

Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 18 juin 2026

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 18 juin 2026, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.2)

Orientations du conseil - Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 9 juillet 2026

CONSIDÉRANT QUE les sujets soumis aux élus doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 9 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets;

D'EXPRIMER une orientation favorable aux sujets contenus dans l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 9 juillet 2026 joint à la présente résolution;

D'AUTORISER le maire ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations ci-dessus, si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.



**Conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil
Séance ordinaire du 9 juillet 2026**

Projet d'ordre du jour

Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil devant avoir lieu le 9 juillet 2026, à 16 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil.

1. OUVERTURE

- CA-260709-1.1 Ouverture de la séance
- CA-260709-1.2 Adoption de l'ordre du jour
- CA-260709-1.3 Période de questions du public
- CA-260709-1.4 Dépôt des orientations transmises au conseil d'agglomération avant cette séance et concernant les sujets dont il est saisi

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

- CA-260709-2.1 Dépôt d'un procès-verbal de la réunion de la Commission des affaires réglementaires et politiques d'agglomération
- CA-260709-2.2 Dépôt du rapport annuel 2025 sur l'application du Règlement CA-2020-323 sur la gestion contractuelle (SD-2026-1127)
- CA-260709-2.3 Dépôt de correspondances reçues (SD-2026-1180)
- CA-260709-2.4 Nomination d'un membre de la Commission des affaires réglementaires et politiques d'agglomération (SD-2026-1192)

3. COMMUNICATIONS

- CA-260709-3.1 Appui à une demande présentée par l'organisme de bassin versant SCABRIC concernant les pénuries d'eau souterraine (SD-2026-1126)

4. FINANCES

- CA-260709-4.1 Dépôt de la partie du plan décennal d'immobilisations de la Ville visant ses compétences d'agglomération pour les exercices financiers 2027 à 2036 (SD-2026-1134)
- CA-260709-4.2 Autorisation des virements budgétaires (SD-2026-1182)

CA-260709-4.3 Autorisation de déposer une demande d'aide financière auprès du Gouvernement du Canada dans le cadre du Programme de financement Fonds pour bâtir des collectivités fortes - volet de prestation directe (SD-2026-1205)

CA-260709-4.4 Autorisation d'emprunts aux fonds de roulement local et de l'agglomération afin de prévoir les crédits requis pour la réalisation de divers réaménagements de postes de travail (SD-2026-1211)

5. RESSOURCES HUMAINES

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

CA-260709-6.1 Autorisation de vendre des biens appartenant à la Ville (SD-2026-1022)

CA-260709-6.2 Autorisation d'une dépense au contrat-cadre LONG-25-0327 pour des services professionnels en ingénierie et en architecture pour des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées (contrat 2) (SD-2026-0884)

CA-260709-6.3 Résiliation du contrat LONG-24-0031 pour des services professionnels en matière d'enquête en harcèlement au travail, médiation et analyse de climat (SD-2026-1133)

CA-260709-6.4 Attribution du contrat LONG-26-0047 pour la fourniture de services professionnels spécialisés en enquêtes de harcèlement psychologique et sexuel, en médiation et en gestion des problèmes de climat de travail (SD-2026-1020)

CA-260709-6.5 Consentement à la cession du contrat APP-24-018 pour la fourniture de services professionnels en architecture, avec spécialité en patrimoine (contrat 2) et approbation d'une entente à cet effet (SD-2026-1176)

CA-260709-6.6 Autorisation des dépenses découlant de l'adhésion de la Ville à une entente d'achat regroupé avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (SD-2026-1024)

CA-260709-6.7 Attribution du contrat LONG-26-0112 pour le service d'entretien des refroidisseurs et unités de climatisation aux ouvrages d'assainissement des eaux usées (SD-2026-1168)

7. BIENS IMMOBILIERS

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CA-260709-8.1 Début des travaux de révision du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil (SD-2026-1030)

CA-260709-8.2 Adoption du Règlement CA-2026-467 décrétant un emprunt pour l'acquisition de divers équipements informatiques (SD-2026-1025)

- CA-260709-8.3 Adoption du Règlement CA-2026-468 modifiant le Règlement CA-2020-323 sur la gestion contractuelle (SD-2026-0600)
- CA-260709-8.4 Avis sur la résolution 2026-05-171 de la Ville de Saint-Lambert accordant une dérogation mineure dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières (SD-2026-1198)
- CA-260709-8.5 Adhésion à l'entente sectorielle de développement du secteur de l'environnement en Montérégie, pour les années 2025 à 2027, ainsi qu'à ses avenants nos 1 et 2 (SD-2026-1117)
- CA-260709-8.6 Approbation d'une entente sectorielle de développement pour les arts et les lettres dans la région de la Montérégie pour les années 2026 à 2029 (SD-2026-1202)
- CA-260709-8.7 Avis de motion d'un règlement décrétant un emprunt pour l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants (SD-2026-0566)
- CA-260709-8.8 Dépôt du projet de Règlement CA-2026-469 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants (SD-2026-0566)
- CA-260709-8.9 Avis de motion d'un règlement décrétant un emprunt pour l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants (SD-2026-0855)
- CA-260709-8.10 Dépôt du projet de Règlement CA-2026-470 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants (SD-2026-0855)

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

- CA-260709-10.1 Approbation du Règlement numéro 2026-290-56 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018- 290 afin de créer la zone A-2015 à même une partie de la zone A-2014, de prévoir des dispositions particulières relatives à la vente directe de produits agricoles dans la nouvelle zone A-2015 et d'autoriser l'usage C10-01-03 (centre de jardinage ou vente au détail d'articles ou accessoires d'aménagement paysager) à titre d'usage complémentaire dans la nouvelle zone A-2015 de la Ville de Boucherville (SD-2026-1178)
- CA-260709-10.2 Approbation du Programme particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble PPCMOI 2025-300 - Construction d'un bâtiment mixte de 4 étages - 1682, rue Montarville et 9, boulevard Seigneurial Est de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville (SD-2026-0201)

11. AFFAIRES DIVERSES

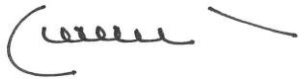
12. CLÔTURE

CA-260709-12.1 Période d'interventions des membres du conseil

CA-260709-12.2 Levée de la séance

Longueuil, le 30 juin 2026.

L'assistante-greffière de la Ville de Longueuil,



Carole Leroux

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.3)

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.1)

Dépôt du procès-verbal de la séance du 10 juin 2026 du comité consultatif d'urbanisme

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance du 10 juin 2026 du comité consultatif d'urbanisme.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.2.1) **Dérogation mineure – 320, rue Lespérance– D6 –
empiètement**

CONSULTATION PUBLIQUE - PRÉSENTATION DU DOSSIER

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 10 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogations mineures a été annoncée au préalable par un avis public publié le 18 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogations mineures respecte les critères d'évaluation prévus au Règlement sur les dérogations mineures (2023-213);

CONSIDÉRANT QUE le projet n'a suscité aucune opposition;

D'ACCORDER la demande de dérogations mineures relativement à la propriété située au 320, rue Lespérance, à savoir d'autoriser un empiètement de 18 centimètres dans la marge latérale gauche du bâtiment, dont le mur latéral gauche comporte une ouverture.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.2.2) **Dérogation mineure – 258, rue des Landes – D1 –
empiètement**

CONSULTATION PUBLIQUE - PRÉSENTATION DU DOSSIER

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 10 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogations mineures a été annoncée au préalable par un avis public publié le 18 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogations mineures respecte les critères d'évaluation prévus au Règlement sur les dérogations mineures (2023-213);

CONSIDÉRANT QUE le projet n'a suscité aucune opposition;

D'ACCORDER la demande de dérogations mineures relativement à la propriété située au 258, rue des Landes, à savoir d'autoriser un empiètement du garage attaché existant de 2,68 mètres dans la marge avant secondaire.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.1)

PIIA – 201, rue de Guyenne – D1 – Transformation des façades

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 10 juin 2026.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 201, rue de Guyenne, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.2)

PIIA – 205, rue de Guyenne – D1 – Transformation des façades

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 10 juin 2026.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 205, rue de Guyenne, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.3)

PIIA – 207, rue de Guyenne – D1 – Transformation des façades

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 10 juin 2026.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 207, rue de Guyenne, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.4)

PIIA – 210, rue de Guyenne – D1 – Transformation des façades

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 10 juin 2026.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 210, rue de Guyenne, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.5)

PIIA – 422, avenue de Brixton – D7 – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 10 juin 2026.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 422, avenue de Brixton, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.6)

PIIA – 729, avenue Boissy – D3 – Agrandissement

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 10 juin 2026.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 729, avenue Boissy, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.7)

PIIA – 366, boulevard de l'Union – D4 – Agrandissement

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 10 juin 2026.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 366, boulevard de l'Union, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.8)

PIIA – 148, avenue du Béarn – D2 – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 10 juin 2026.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 148, avenue du Béarn, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.9)

PIIA – 377, avenue Alexandra – D3 – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 10 juin 2026.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 377, avenue Alexandra, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.10)

PIIA – 211, avenue Walnut – D6 – Transformation de la façade avant

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 10 juin 2026.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 211, avenue Walnut, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.11)

PIIA – 828, avenue Oak – D8 – Transformation de la façade avant

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 10 juin 2026.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 828, avenue Oak, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.12)

PIIA – 43 A, rue Green – D6 – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 10 juin 2026.

CONSIDÉRANT le courrier électronique du requérant reçu en date du 10 juin 2026, acquiesçant aux commentaires du CCU.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 43 A, rue Green, tel que modifié.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.13) **PIIA – 315, avenue de Putney – D7 – Transformation de la façade**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 10 juin 2026.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 315, avenue de Putney, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(4.1)

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses

Le/La conseiller(ère) _____ donne l'avis de motion à l'effet que le *Règlement modifiant le règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses (2026-207-2)* sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil.

Le projet de règlement a pour objet d'ajuster les titres et les seuils de dépenses pour les différents fonctionnaires ou employés de la Ville afin de refléter les orientations du nouvel organigramme et de l'arrivée du nouveau directeur général.

Le projet de règlement 2026-207-2 est déposé.

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT EN MATIÈRE DE RÈGLES DE
CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DE DÉLÉGATION DE POUVOIR
D'AUTORISER DES DÉPENSES**

À sa séance ordinaire du _____, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. L'article 3 du *règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaire et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses* est modifié en ajoutant « ou employés » suivant le mot fonctionnaires au début de l'article.
2. L'article 23 de ce règlement est remplacé par le suivant :

Les fonctionnaires et employés suivants ont le pouvoir de faire des dépenses et de passer des contrats en conséquence, à l'intérieur du budget dont ils ont la responsabilité, et ce, selon les limites suivantes :

 - 1° jusqu'au seuil obligeant le recours à une procédure ouverte :
 - a) le directeur général;
 - b) le directeur général adjoint;
 - 2° jusqu'à un maximum de 75 000 \$:
 - a) les directeurs ;
 - b) le greffier;
 - 3° jusqu'à un maximum de 50 000 \$, les directeurs adjoints;
 - 4° jusqu'à un maximum de 25 000 \$:
 - a) les chefs de service et de division;
 - b) le greffier adjoint;
 - c) le chargé de projets – division du génie;
 - 5° jusqu'à un maximum de 10 000 \$:
 - a) les superviseurs;
 - b) les contremaîtres;
 - c) le gestionnaire de projets – TI et cybersécurité
3. L'alinéa suivant est ajouté à la fin de l'article 24 de ce règlement :

Le directeur général et le directeur général adjoint sont autorisés à approuver le paiement des factures pour des montants excédant la limite prévue à l'article 23 lorsque celles-ci découlent de contrats octroyés par résolution du conseil municipal.
4. L'article 26 de ce règlement est remplacé par le suivant :

La délégation de l'exercice d'un pouvoir à un fonctionnaire ou employé comporte la délégation de l'exercice de ce pouvoir à son adjoint lorsqu'il est absent ou dans l'incapacité d'agir ainsi qu'à son supérieur hiérarchique, au supérieur hiérarchique de ce dernier et ainsi de suite jusqu'au directeur général.

En cas d'absence d'un directeur, le directeur général peut désigner, par écrit, tout fonctionnaire ou employé pour exercer temporairement les fonctions et responsabilités du titulaire du poste afin d'assurer la continuité des activités de la direction concernée.

5. L'article 27 de ce règlement est remplacé par le suivant :

En l'absence du directeur général et du directeur général adjoint, leurs pouvoirs d'autoriser des dépenses prévues en vertu des règles de délégation édictées au présent règlement sont délégués au trésorier.

6. L'article 28 de ce règlement est remplacé par le suivant :

Le conseil délègue au trésorier, conformément à l'article 555.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le pouvoir d'accorder au nom de la Ville un contrat à la personne qui y a droit conformément à l'article 554 de cette Loi.

7. L'article 28.1 est ajouté à ce règlement et se lit comme suit :

Le conseil délègue au trésorier le pouvoir de renoncer à toute somme due à la Ville dont le solde est égal ou inférieur à 5 \$, à l'exception des créances relatives aux taxes ou aux droits de mutation ainsi que des intérêts et pénalités sur celles-ci.

8. L'article 29.1 est ajouté à ce règlement et se lit comme suit :

Le conseil délègue au directeur général le pouvoir de déterminer les exigences et les critères de sélection qui seront utilisés pour évaluer les soumissions, dans le cadre d'une procédure ouverte ou d'une invitation écrite, après consultation auprès de tout fonctionnaire ou de tout employé possédant les connaissances en ces matières.

9. Les mots « de services », suivant le mot « directeurs » aux alinéas 1 et 2, sont retirés à l'article 30 de ce règlement.

10. L'article 31 de ce règlement est remplacé par le suivant :

Le greffier est autorisé à engager une dépense jusqu'à concurrence du montant de la franchise ou de la rétention à laquelle est assujettie la Ville en vertu d'un contrat d'assurance afin de régler un différend découlant d'une réclamation ou d'une poursuite.

11. Le premier alinéa de l'article 32 de ce règlement est remplacé par le suivant :

Le directeur responsable de la division des ressources humaines a le pouvoir de conclure, jusqu'à un maximum de 50 000 \$, une transaction au sens de l'article 2631 du Code civil du Québec (RLRQ) avec un employé :

12. Le mot « Directive » est remplacé par « Politique » à l'article 33 de ce règlement.

13. L'article 34.1 est ajouté à ce règlement et se lit comme suit :

Le conseil peut, par résolution, déléguer le pouvoir de signer des baux pouvant générer des revenus.

14. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Loïc Blancquaert, maire

Myrabelle Chicoine, greffière par intérim

Avis de motion	9 juillet 2026
Adoption	
Entrée en vigueur	



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(5.1)

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et le Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses (2022-207) qui permet à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 2 au 21 juin 2026 pour les sommes respectives de 1 043 875,89 \$ et de 1 028 675,42 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

- Luc Côté, conseiller du district n° 1
- Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
- Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
- Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
- Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
- Christiane Richard, conseillère du district n° 6
- Thierry Harris, conseiller du district n° 7
- Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(5.2) **Résolution de concordance et de courte échéance
relativement à un emprunt par obligations au montant de 9
236 000 \$ qui sera réalisé le 23 juillet 2026**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Lambert souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 9 236 000 \$ qui sera réalisé le 23 juillet 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2009-60	421 607 \$
2025-240	3 344 393 \$
2025-243	2 970 000 \$
2026-246	2 500 000 \$

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de modifier les règlements d’emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l’article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2009-60, 2025-240, 2025-243 et 2026-246, la Ville de Saint-Lambert souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 23 juillet 2026;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 23 janvier et le 23 juillet de chaque année;

3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 02191
564, AVENUE VICTORIA
SAINT-LAMBERT, QC
J4P 2J5

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Saint-Lambert, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2009-60, 2025-240, 2025-243 et 2026-246 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 23 juillet 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.1)

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) et tout employé cadre à l'exception des directeurs de services.

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 15 juin au 6 juillet 2026.



Ville de Saint-Lambert

LISTE DES EMBAUCHES ET NOMINATIONS

Période du 15 juin au 6 juillet 2026

Date	Embauche ou nomination	Nom	Fonction	Direction / Service	Groupe	Statut
2026-06-06	Embauche	Claux, Léonie	Animatrice de camp de jour	Direction de la culture, des loisirs et du développement des communautés, Division des activités aquatiques et de la jeunesse	Cols blancs	Étudiant



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.2)

Délégation de pouvoir - conseillère stratégique

CONSIDÉRANT les postes de direction vacants et l'important volume d'autorisation remontant à la direction générale;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite une transition progressive des dossiers en cours.

DE DÉLÉGUER à la conseillère stratégique les mêmes pouvoirs que ceux du directeur général prévus au Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses (2022-2027).



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.3)

Nomination greffière et greffière adjointe

DE METTRE fin à la nomination de Myrabelle Chicoine à titre de greffière par intérim à compter du 12 juillet 2026;

DE NOMMER Me _____ à titre de greffière, à compter du 13 juillet 2026;

DE NOMMER Me _____ à titre de greffière adjointe, à compter du 10 août 2026;

DE DÉCLARER aux fins du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle du Barreau du Québec que la Ville de Saint-Lambert se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me _____ et Me _____ dans l'exercice de leurs fonctions.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.1)

Conclusion de l'entente 26DAPP72- Location d'espaces publicitaires à l'aréna Eric-Sharp

D'AUTORISER l'administration de la Ville à conclure une entente pour la location d'espaces publicitaires à l'intérieur de l'aréna Eric-Sharp pour une période de 10 ans avec l'entreprise *LE GROUPE IMAGI COMMUNICATION INC.*, soit du 15 juillet 2026 au 31 décembre 2036.

D'AUTORISER le directeur général à signer la convention n° 26DAPP72 au nom de la Ville.

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer au nom de la Ville tout autre document en lien avec la présente convention relative à la location d'espace pour affiches publicitaires.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.2)

Conclusion du contrat 26DAPP72- Service de contrôle animalier sur le territoire de Saint-Lambert

CONSIDÉRANT QUE la *SOCIÉTÉ PRÉVENTION DE CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX DE ROUSSILLON* est un organisme à but non lucratif.

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur l'attribution de certains contrats des organismes municipaux suivant une procédure sur invitation écrite ou de gré à gré* autorise la Ville à conclure un contrat de services de gré à gré avec un organisme à but à non lucratif.

D'ADJUGER le contrat n° 26DAPP72 ayant pour objet le service de contrôle animalier sur le territoire de la Ville de Saint-Lambert à l'organisme à but non lucratif *SOCIÉTÉ PRÉVENTION DE CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX DE ROUSSILLON*; la valeur totale estimée étant de 212 926,89 \$, toutes taxes comprises, pour le contrat d'une durée de trois ans, soit du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2029.

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-290-10-452.

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.3)

Adjudication du contrat 26GN16 - Travaux de scellement de fissures sur diverses rues

D'ADJUGER le contrat n° 26GN16 ayant pour objet les travaux de scellement de fissures, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *PERMA ROUTE INC.*, sur la base des prix apparaissant au bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 253 864,80 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 260 211,42 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 253 864,80 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 2,5 % (6 346,62 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*;

D'IMPUTER la somme de 38 276,46 \$, toutes taxes comprises, au *Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives au programme de réfection routière et un emprunt de 2 500 000 \$ (2022-209)*;

D'IMPUTER la somme de 221 934,96 \$, toutes taxes comprises, au poste budgétaire 22-300-64-720, sous-projet 25VO01;

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer tout document au nom de la ville afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.4)

Adjudication du contrat 26TI04 - Contrat de support et de maintenance de l'environnement hyperconvergé

D'ADJUGER le contrat n° 26TI04 ayant pour objet le contrat de support et de maintenance de l'environnement hyperconvergé, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *BELL CANADA*, sur la base des prix apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale pour la période du contrat d'un (1) an, étant estimée à 67 691,53 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-133-00-414;

D'AUTORISER la chef de *division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.5)

Autorisation de lancer un appel d'offres pour la fourniture et la livraison de pièces d'égout et d'aqueduc

AUTORISER la publication d'un appel d'offres pour la fourniture et la livraison de pièces d'égout et d'aqueduc.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.6)

Autorisation de lancer l'appel d'offres 26ENV06 - Fourniture et plantation d'arbres

D'AUTORISER la publication de l'appels d'offres public 26ENV07 pour la fourniture et de plantation d'arbres.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.7)

Résiliation du contrat 25ENV02 - Travaux d'élagage et d'haubanage à proximité du réseau d'Hydro-Québec et autorisation de lancer un nouvel appel d'offres

D'ENTÉRINER la résiliation du contrat n° 25ENV02, octroyé à l'entreprise *Arboriculture de Beauce Inc.*, relativement aux travaux d'élagage et d'haubanage à proximité du réseau d'Hydro-Québec;

D'AUTORISER le lancement du nouvel appel d'offres n° 26ENV06 ayant pour objet les travaux d'élagage et d'haubanage à proximité du réseau d'Hydro-Québec;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.8)

Autorisation de lancer un appel d'offres public pour le remplacement du système audio du centre-ville

D'AUTORISER la publication d'un appel d'offres pour le remplacement du système audio du centre-ville de Saint-Lambert.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.1) **Appui de l'UMQ - demande d'exemption municipale pour la certification en arboriculture**

CONSIDÉRANT QUE depuis le 8 juin 2026, les travaux d'arboriculture sont assujettis à une obligation de qualification par l'obtention du Certificat en arboriculture – travaux au sol (ci-après « le certificat »), conformément à l'article 312 103 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST);

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur de cette obligation a été rendue publique le 2 février dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention du certificat repose soit sur un parcours d'apprentissage, soit sur un seuil de reconnaissance des heures de travail effectuées au cours des cinq dernières années;

CONSIDÉRANT QUE le parcours d'apprentissage de 1 000 heures exige l'accompagnement d'au moins une personne déjà certifiée afin d'assurer la conformité réglementaire;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre le seuil de 4 000 heures exigé sur cinq ans, une personne ne détenant pas de diplôme d'études professionnelles (DEP) en élagage devrait cumuler l'équivalent d'au moins 15 heures de travail par semaine, ce qui est difficile à réaliser dans plusieurs municipalités où les tâches d'arboriculture représentent un volume limité. Le seuil est fixé à 2 000 heures pour une personne ayant un DEP en élagage;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités pourraient être en situation de non-conformité et donc contraintes de recourir à la sous-traitance ou procéder à des embauches supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE dans la majorité des municipalités, les travaux d'arboriculture ne constituent pas un poste à temps plein et s'ajoutent à un ensemble de tâches assumées par les employées et employés cols bleus;

CONSIDÉRANT QUE le personnel municipal suit déjà les formations requises pour l'utilisation d'équipements spécialisés, notamment la déchiqueteuse et la scie mécanique;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle exigence ajoute au fardeau administratif des municipalités et qu'aucune analyse d'impact réglementaire spécifique au milieu municipal n'a été réalisée;

DE DEMANDER au ministre du Travail de modifier le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) afin d'exempter les municipalités de l'obligation de certification pour les travaux d'arboriculture effectués à partir du sol ou à partir d'une échelle;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministre de l'Emploi, monsieur Jean-François Simard, responsable du processus de certification.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.2) **Collaboration de la ville de St-Lambert à une étude de faisabilité pour une deuxième passerelle cyclable**

CONSIDÉRANT QUE la Société du Parc Jean-Drapeau (SPJD) pilote une étude de préfaisabilité visant à évaluer les possibilités d'aménagement d'un deuxième lien cyclable et piétonnier aux écluses de Saint-Lambert, entre la Ville de Saint-Lambert et le Parc Jean-Drapeau;

CONSIDÉRANT QUE cette étude vise à documenter les contraintes existantes, à analyser les interruptions actuelles liées aux opérations des écluses et à identifier des solutions permettant d'améliorer la fluidité et la sécurité des déplacements actifs dans ce secteur stratégique;

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Services EXP inc. a été mandatée pour réaliser cette étude au coût de 72 672,00 \$ (avant taxes);

CONSIDÉRANT QUE la SPJD déposera une demande d'aide financière dans le cadre du programme de la Trame verte et bleue de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), lequel prévoit un financement à hauteur de 66 % du montant du mandat, soit 47 963,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le solde restant, soit 34 % du montant du mandat (24 708,00 \$), est réparti à parts égales entre la Ville de Saint-Lambert et la SPJD, représentant une contribution de 12 354,00 \$ pour chacune des parties;

CONSIDÉRANT QUE la SPJD, à titre de responsable du mandat et de la demande au programme de la Trame verte et bleue, requiert une résolution formelle du conseil de la Ville de Saint-Lambert confirmant sa participation et son accord;

DE CONFIRMER la participation financière de la Ville à l'étude de préfaisabilité d'une passerelle polyvalente à l'écluse de Saint-Lambert sur la voie maritime, à hauteur de 14 204,29 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-312-00-411;

D'AUTORISER la Société du Parc Jean-Drapeau à agir à titre de maître d'ouvrage et à déposer, en son propre nom, la demande d'aide financière au programme de la Trame verte et bleue de la CMM pour le compte des partenaires du projet;

D'AUTORISER le directeur général à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3)

Modification - politique de reconnaissance et de soutien aux organismes

DE MODIFIER la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes* en rajoutant *Les activités des institutions académiques avec lesquelles un protocole d'entente a été établi* dans l'ordre prioritaire d'affectation des espaces pour l'attribution des plateaux sous la responsabilité de la Ville dans la section 3. SOUTIEN PHYSIQUE;



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.1)

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à _____.